

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 27 Novembre à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. DIGIACOMI	à	M. BARTOLI
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. AMIDEI	à	M. CERVETTI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme LUCIANI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire, M. MARY, Mme PERES, M. COMBARET, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. RUAUT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Délibération N°2013 / 333

**Fourniture de machine, accessoires, et maintenance pour le traçage routier :
autorisation de signer et exécuter le marché.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché concerne la fourniture de machine, accessoires et maintenance pour le traçage routier.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 14 Mai 2013. La date de remise des offres a été fixée au 24 Juin 2013 à 11h00.

La commission d'appel d'offres, en date du 23 juillet 2013, a déclaré la procédure infructueuse pour absence d'offres et a décidé de relancer une nouvelle consultation le 24 juillet 2013 avec l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence aux mêmes organes de publication.

La date de remise des offres a été fixée au 3 septembre 2013.

Cependant l'offre déposée étant irrégulière, la commission d'appel d'offres, réunie le 19 septembre 2013 a décidé de relancer la procédure en marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 I 1^o) du Code des marchés publics; avec l'envoi d'un dossier de consultation au candidat ayant remis une offre lors de la procédure antérieure.

La date de remise des offres a été fixée au 07 octobre 2013 à 11h00.

La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois pour une durée maximale de quatre ans.

Les variantes ne sont pas autorisées et les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critère : Prix des prestations	40%
Critère : Valeur technique décomposée comme suit :	60%
Qualité des produits basée sur le descriptif technique des fournitures proposées (fiches techniques à l'appui respectant l'ordre des N° des prix du bordereau des prix unitaires et détaillant la qualité, la nature, la composition des fournitures proposées)	20%
Nature et durée de la garantie sur la base du cadre du mémoire technique	20%
Descriptif des modalités de la maintenance annuelle sur la base du cadre du mémoire technique	20%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 14 novembre 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la fourniture de machine, accessoires et maintenance pour le traçage routier avec l'entreprise Tecmarquage pour un montant de:

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	10 000,00	20 000,00	Euros
1ère période	200,00	15 000,00	Euros
2ième période	200,00	15 000,00	Euros
3ième période	200,00	15 000,00	Euros
Total	10 600,00	65 000,00	Euros

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. GABRIELLI, Adjoint Délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
 Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
 Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
 Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
 Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al}. 57 à 59, 35-I.1 et 77 du Code des marchés publics.
 Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 14 Novembre 2013 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2013.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
 A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

À signer et à exécuter le marché concernant la fourniture de machine, accessoires et maintenance pour le traçage routier avec l'entreprise Tecmarquage pour un montant de:

<i>Période</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Période initiale	10 000,00	20 000,00	Euros
1ère période	200,00	15 000,00	Euros
2ième période	200,00	15 000,00	Euros
3ième période	200,00	15 000,00	Euros
Total	10 600,00	65 000,00	Euros

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131127-2013_333-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013